

Vu la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018,
Vu le code de l'éducation et notamment l'article L6211-1 concernant les dispositifs d'apprentissage,
Vu le code de l'éducation et notamment l'article L715-2,
Vu le décret n° 94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT,
Vu les statuts en vigueur de l'établissement,
Vu le règlement intérieur en vigueur de l'établissement.

Acte administratif n°2019/17

Le Conseil d'Administration réuni le : 20 juin 2019

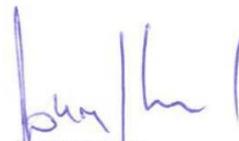
Objet de la délibération : Mandant pour la création d'un OFA UTT

Le Conseil d'Administration donne mandat, à l'unanimité, au Directeur pour étudier la possibilité et l'opportunité de créer un Organisme de Formation par Apprentissage.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le président du Conseil d'Administration de l'UTT,



Ronan STEPHAN